

Mouvement inter-académique
Ouverture du GT Barèmes 20 janvier 2012
Déclaration de SUD éducation Créteil

En premier lieu nous tenons à souligner que les délais imposés par l'administration nous imposent des conditions de travail très difficiles. Une semaine à peine entre la réception des documents écrits et l'ouverture du GT, alors même que s'immisce entre ces deux dates, l'examen des priorités handicap, c'est trop peu pour un examen sérieux des situations. Que signifie donc le paritarisme dans ces conditions ?

L'érosion des demandes de mutation inter-académique se poursuit. Des 3649 demandes de 2009, il n'en restait plus que 3187 en 2011 et 3086 cette année. Il est vrai que la suppression de plus de 6 500 postes à la rentrée 2012 dans le secondaire a un effet mécanique sur le mouvement inter-académique : 171 suppressions de postes dans les collèges et lycées GT de l'académie, ce sont autant de candidats à mutation en moins. C'est pour nos collègues un droit de plus en plus difficile à exercer. I

Il n'est toutefois pas possible d'ignorer l'effet rédhibitoire et anxiogène des suppressions massives de postes sur les mutations inter-académiques.

Comment ne pas s'interroger, à l'heure d'examiner les demandes individuelles de mutation, sur le devenir de nos collègues ? Pour ceux qui réussiront à obtenir leur transfert en direction d'une nouvelle académie, dans quelles conditions, sur quel poste vont-ils ou vont-elles être accueilli-e-s ?

Toutes les réformes du gouvernement convergent vers des suppressions massives de postes. Ainsi en est-il des effets de la mastérisation sur l'année de stage, ainsi en est-il des réformes du lycée comme vient encore de le montrer les DGH qui sont dévoilées en ce moment.

Les disciplines scientifiques par lesquelles s'ouvrent ce GT académique offre un cas assez symptomatique. Sciences physiques et SVT ont des horaires ridiculement faibles au collège, et ont été victimes d'une diminution drastique des horaires suite à la réforme du lycée général. Ainsi les collègues ayant bénéficié d'une mutation ces dernières années ne parviennent pas à obtenir de poste stable, sans intervenir sur 2 ou 3 établissements, parfois même dans des villes qui ne sont pas limitrophes, ce qui, rappelons le, est illégal. Quelle perspective est proposée pour la stabilisation des collègues ? Rien de mieux que le projet EIST pour Enseignement Intégré de Science et Technologie, c'est à dire la tri ou tétra-valence de l'enseignant, un seul enseignant par classe pour toutes les disciplines scientifiques. Avec de telles promesses on comprend mieux les réticences des personnels à réclamer leur droit à une mutation professionnelle.

Car, rappelons-le, il s'agit bien d'un droit à la mobilité dont jouissent les fonctionnaires. Ce droit est défini par la loi (article 14 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée en 2009) : « L'accès des fonctionnaires de l'État, des fonctionnaires territoriaux et des fonctionnaires hospitaliers aux deux autres fonctions publiques, ainsi que leur mobilité au sein de chacune de ces trois fonctions publiques, constituent des garanties fondamentales de leur carrière. »

Il ne faudrait pas que des conditions de travail précaires – mesure répétée de carte scolaire, polyvalence disciplinaire – ne viennent obstruer l'accès au droit. C'est pourtant, nous le craignons, une situation déjà actuelle. SUD éducation réclame l'abandon des réformes du lycée, le retour à une véritable formation avec un tiers du temps de service en présence des élèves, le rétablissement des postes supprimés et la création des postes nécessaires, enfin le retour à un mouvement national.